

SOMMAIRE

- I. Les comptes 2014 de l'Etat / Focus sur les comptes du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

- II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable.
 - Les constats et les appréciations du rapport annuel
 - Les indicateurs de qualité de la dépense
 - L'audit partenarial DGFIP / IGAENR sur les charges à payer.

- III. Points d'information :
 - Les orientations interministérielles 2015 - 2016 en matière de CIC
 - La mise en œuvre des « nouvelles » dispositions relatives à l'offre de services de la DGFIP (CHD, CIC « Paye »).

*Séminaire annuel CIC en académie et administration centrale
du 5 octobre 2015*

SOMMAIRE

I. Les comptes 2014 de l'Etat / Focus sur les comptes du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable.

- Les constats et les appréciations du rapport annuel
- Les indicateurs de qualité de la dépense
- L'audit partenarial DGFIP / IGAENR sur les charges à payer.

III. Points d'information :

- Les orientations interministérielles 2015 - 2016 en matière de CIC
- La mise en œuvre des « nouvelles » dispositions relatives à l'offre de services de la DGFIP (CHD, CIC « Paye »).

*Séminaire annuel CIC en académie et administration centrale
du 5 octobre 2015*

I. Les comptes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Contexte : Les comptes de l'État : Les 6 chiffres clés de l'exercice 2014



I. Les comptes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

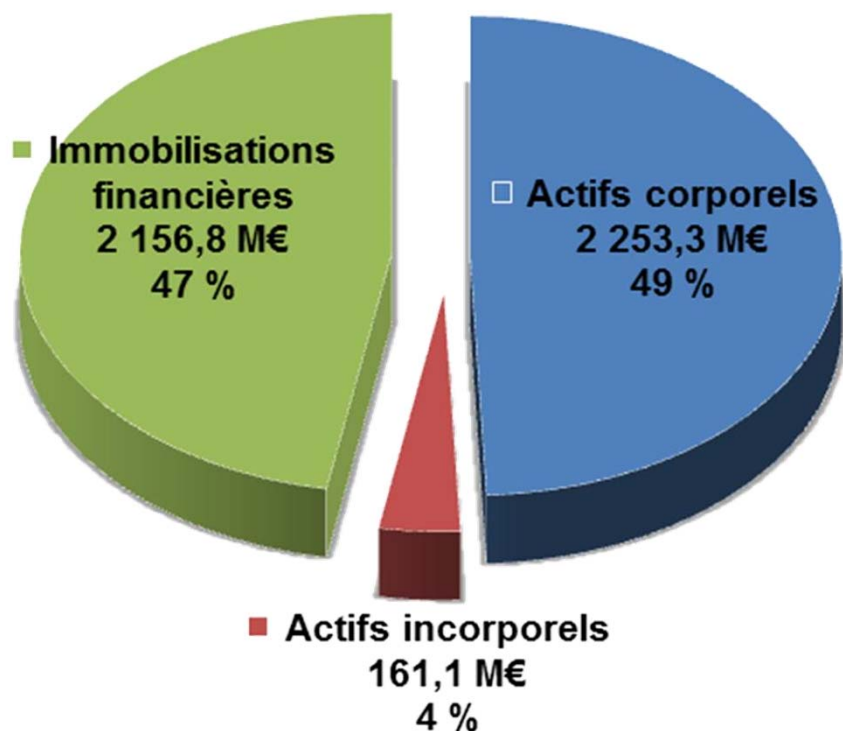
Les chiffres clés 2014

EN : 964 897 ETPT ESR : 9 377 ETPT Plafonds d'emplois	4 571,2 M€ Principaux actifs <i>(montants nets)</i>	2 986,4 M€ Provisions pour risques et charges
2 317,9 M€ Actifs incorporels et financiers <i>(montants nets)</i>	2 253,3 M€ Actifs corporels <i>(montants nets)</i>	10 292,1 M€ Engagements hors bilan

I. Les comptes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les principaux actifs en 2014

Actifs nets du MENESR en 2014 4 571,2 M€



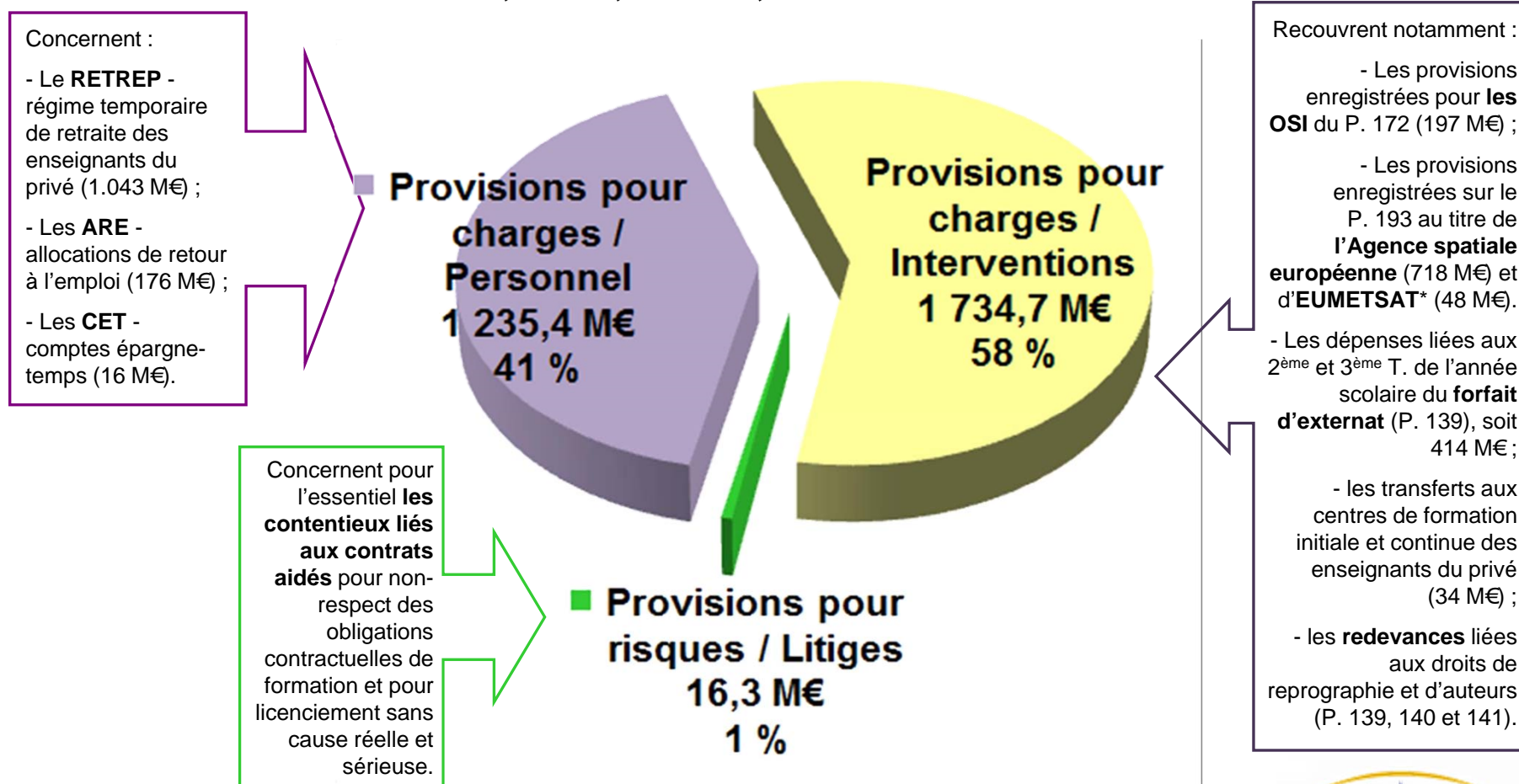
- Les actifs du MENESR s'élèvent à 4,57 Md€, soit **0,5 %** du total de l'actif net immobilisé de l'Etat. Ils sont essentiellement constitués :
 - d'actifs corporels : 2,25 Md€ dont 1,65 Md€ au titre du parc immobilier (terrains et constructions) ;
 - d'immobilisations financières : 2,16 Md€ (dotations en fonds propres aux opérateurs).
- Hors immobilisations corporelles spécifiques, la part du MENESR passe à **2,4 %**.
- Ces pourcentages n'intègrent pas le patrimoine des établissements d'enseignement scolaire, propriété des CT, non plus que celui des universités, inscrit, en général, à leur bilan.
- A noter : le faible poids des actifs du MENESR dans le total des actifs de l'Etat, comparativement au poids des dépenses de personnel versées par ce ministère : **45,7 %** ⁽¹⁾.

(1) : Source : Compte général de l'Etat 2014 – page 127 : poids des rémunérations de personnel (hors charges) des programmes 139, 140 et 141 sur le total des rémunérations du personnel de l'Etat hors charges.

I. Les comptes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le passif : les PPR et les PPC représentent au total 3 Md€ en 2014.

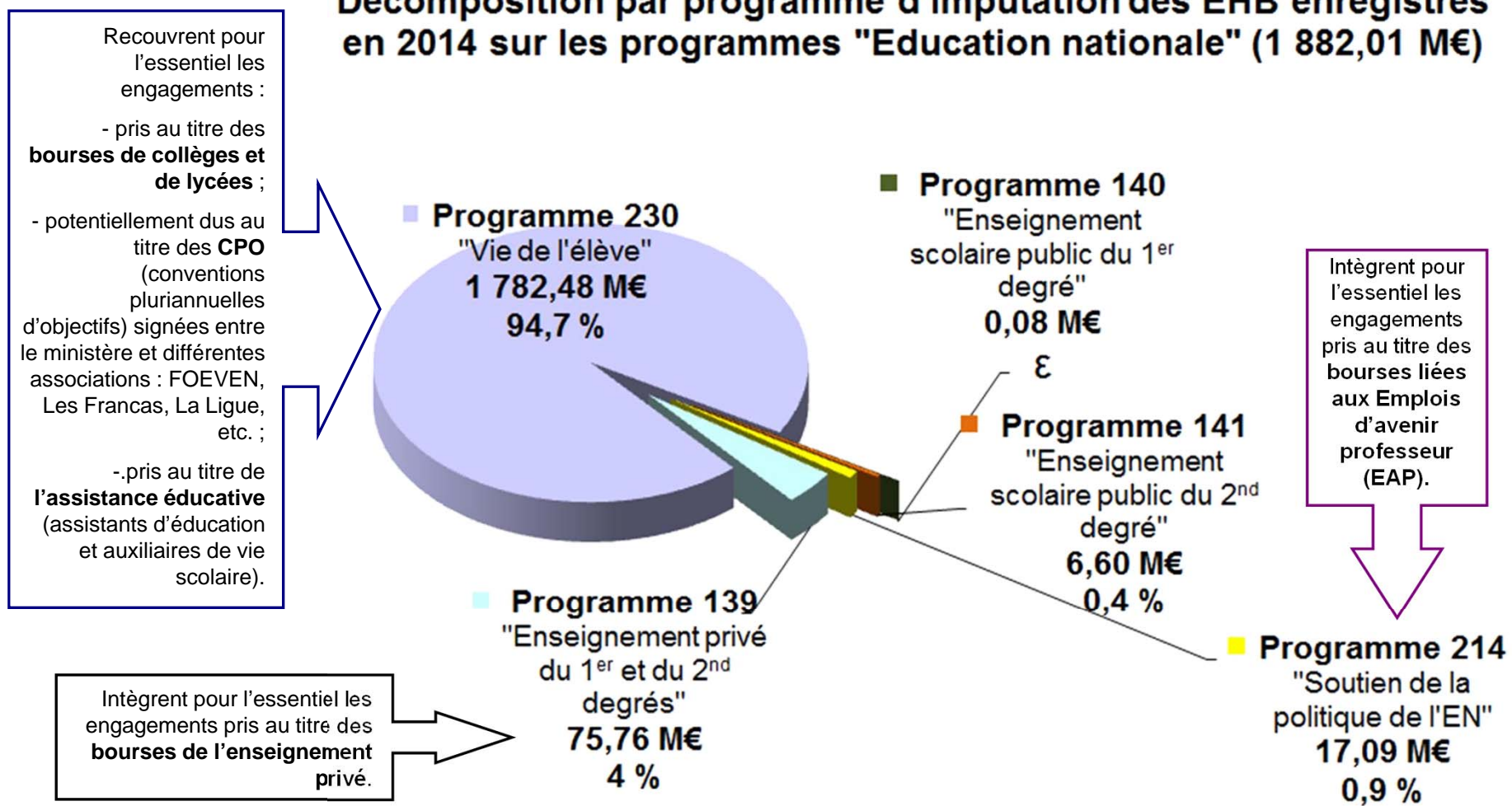
Décomposition des PPRC 2014 du MENESR 2 986,4 M€, soit 2,2 % des PPRC de l'Etat



I. Les comptes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les engagements hors bilan (EHB) représentent au total plus de 10,3 Md€ en 2014.

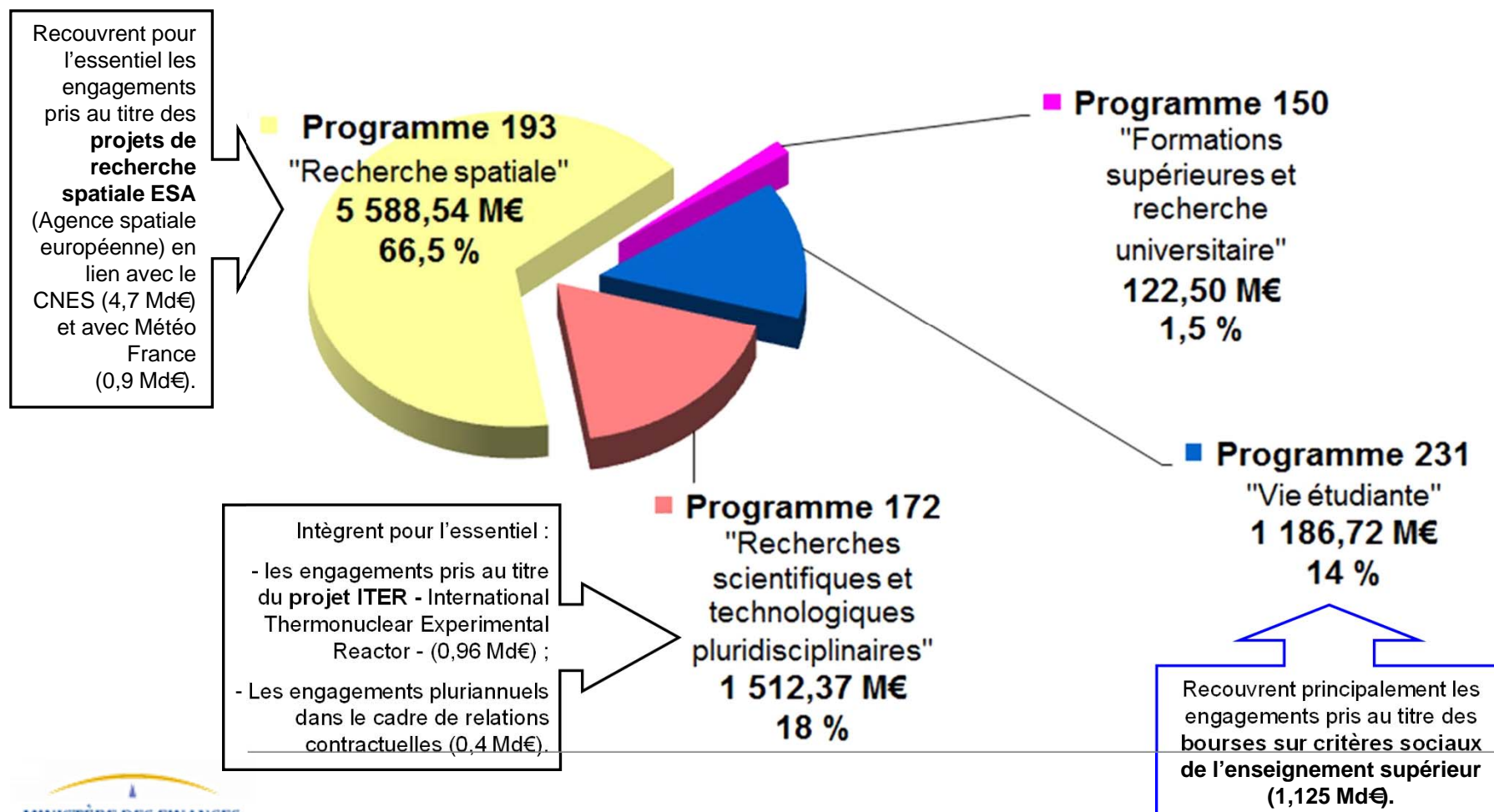
Décomposition par programme d'imputation des EHB enregistrés en 2014 sur les programmes "Education nationale" (1 882,01 M€)



I. Les comptes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les engagements hors bilan (EHB) représentent au total plus de 10,3 Md€ en 2014.

Décomposition des EHB enregistrés en 2014 sur les programmes "Enseignement supérieur et Recherche" (8 410,1 M€)



SOMMAIRE

I. Les comptes 2014 de l'Etat / Focus sur les comptes du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable.

- Les constats et les appréciations du rapport annuel
- Les indicateurs de qualité de la dépense
- L'audit partenarial DGFIP / IGAENR sur les charges à payer.

III. Points d'information :

- Les orientations interministérielles 2015 - 2016 en matière de CIC
- La mise en œuvre des « nouvelles » dispositions relatives à l'offre de services de la DGFIP (CHD, CIC « Paye »).

*Séminaire annuel CIC en académie et administration centrale
du 5 octobre 2015*

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ Les constats et les appréciations du rapport annuel

Le rapport annuel sur l'exécution 2014 fait ressortir les points suivants :

- **En matière de pilotage du CIC :**
 - Comme le certificateur, le CBCM souligne les **réelles avancées en matière de gouvernance et d'animation du CIC** : mise en place du Comité commun de contrôle interne pour la maîtrise des risques (CCIMR), du COPIL CIC – CIB, du Comité ministériel d'audit interne (CMAI) qui s'est réuni pour la 2^{ème} fois le 17 septembre dernier, et du Comité technique de suivi de la mise en œuvre du PAM (qui s'est à nouveau réuni en juin 2015).
 - La décision du CMAI de septembre 2014 d'**engager une démarche d'élaboration d'une cartographie ministérielle des risques** devrait permettre une meilleure articulation entre les cartographies des processus et des risques comptables en incluant la composante « risques métiers ».
 - Néanmoins :
 - une **hétérogénéité** persiste **entre les rectorats** s'agissant du déploiement des dispositifs de CIC tant par le nombre d'ETP dédiés, que par l'organisation retenue.
 - **L'articulation des instances de gouvernance** nécessiterait d'être encore **précisée**.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ Les constats et les appréciations du rapport annuel

- **En matière de pilotage du CIC (suite) :**

- Les deux **séminaires** annuels au niveau national (académies et organismes) sont des **temps forts** pour partager l'actualité du CIC et échanger sur les actions entreprises sur le terrain.

- **Sur le plan opérationnel :**

- L'élaboration d'un Plan d'actions ministériel (**PAM**) de contrôle interne financier pour la période **2014 – 2016**, devrait permettre de consolider les démarches engagées et d'améliorer l'articulation entre les différents volets du contrôle interne.
- A l'instar des recommandations du certificateur, les appréciations quantitatives faites notamment dans les enquêtes annuelles, doivent être complétées par **une évaluation qualitative des mesures et actions mises en place** (mesure de l'effectivité et de l'efficacité des actions de maîtrise des risques).
- Les efforts en matière de **contrôle des habilitations** doivent être poursuivis, tant en ce qui concerne le PGI Chorus que les AMM (applications ministérielles métiers) qui sont interfacées avec Chorus. A noter que la Cour des comptes vient de lancer un audit sur le contrôle des habilitations.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

❑ Les constats et les appréciations du rapport annuel

- **Sur le plan opérationnel (suite) :**

- Les actions de développement des outils **d'autoévaluation**, notamment l'EMR (échelle de maturité des risques), doivent être poursuivies.

- **S'agissant des opérations d'inventaire et de clôture :**

- **Logiciels produits en interne (LPI) :**

- ❑ Comme en 2013, les travaux de préparation de la clôture avec fiabilisation et centralisation des dépenses exécutées en services déconcentrés, n'ont pu totalement aboutir.
- ❑ La valorisation comptable, notamment du projet SIRHEN, reste perfectible du fait des difficultés rencontrées en matière de qualification de la nature des dépenses, et de la non exhaustivité des matériels (logiciels, serveurs,...).

- **Inventaire des biens** : absence d'inventaire physique (matériels, logiciels et immobilisations incorporelles) à confronter à l'inventaire comptable et servant à fiabiliser celui-ci.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

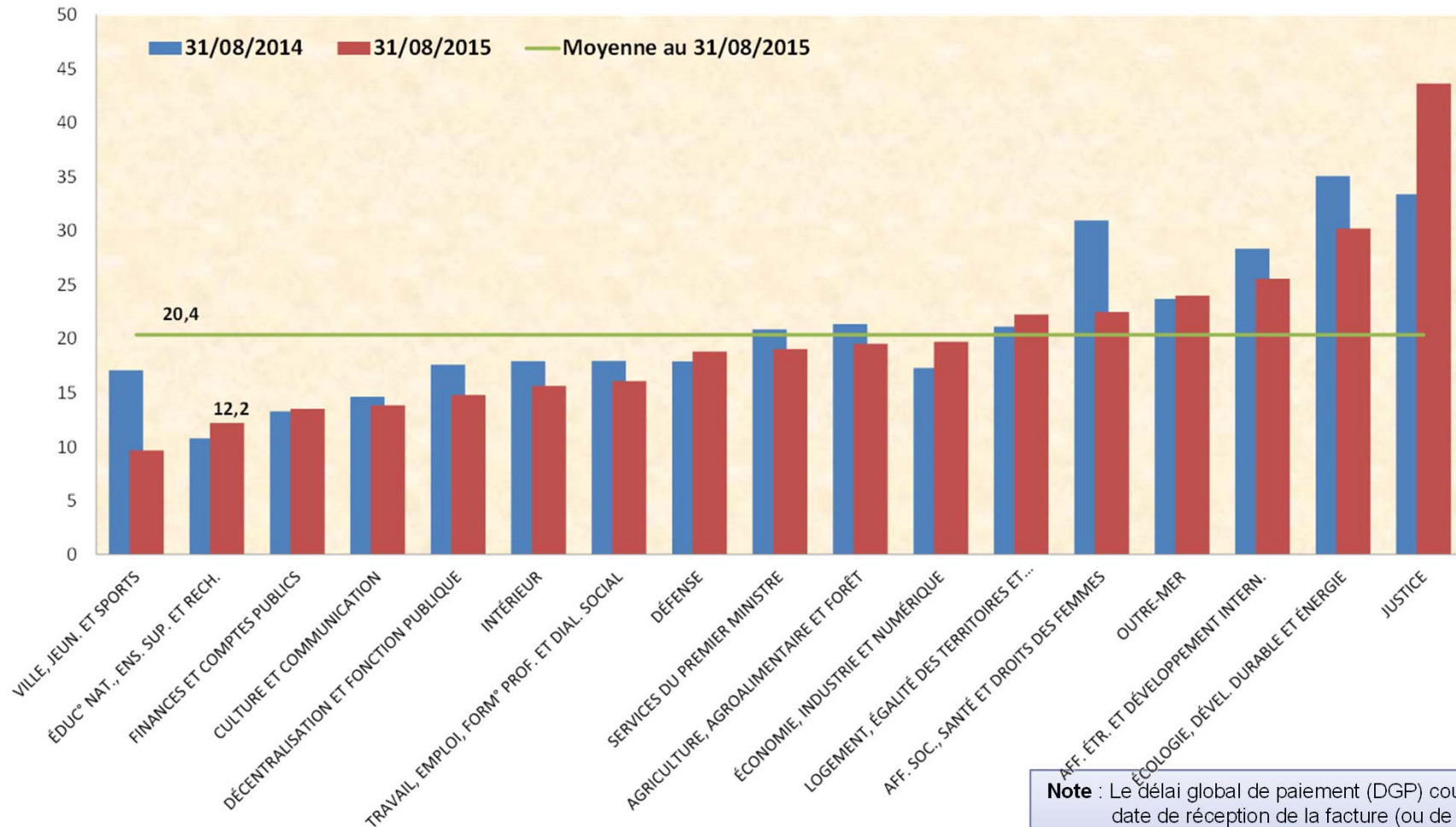
□ Les constats et les appréciations du rapport annuel

- **S'agissant des opérations d'inventaire et de clôture (suite) :**
 - **Rattachement des charges et produits à l'exercice** : le montant des charges à payer recensées et comptabilisées et le pourcentage des charges à payer automatiques sur le total des charges à payer, restent faibles et confirment le doute tant sur l'exhaustivité du recensement que sur la qualité des enregistrements dans le PGI Chorus (cf. point suivant).
 - Des travaux complémentaires doivent être conduits pour **sécuriser les modalités de recensement des provisions pour charges de personnel** enregistrées dans les comptes au titre des allocations retour à l'emploi (ARE) versées notamment au bénéfice des personnels de l'assistance éducative.
 - La faiblesse du montant des produits à recevoir révèle **des difficultés** dans les services **pour appréhender correctement la notion de rattachement à l'exercice**.
 - **Une amélioration de la qualité des travaux de réconciliation des dettes et des créances** réciproques entre l'Etat et les entités contrôlées.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ Les indicateurs : Le délai global de paiement (DGP)

Délai Global de Paiement (DGP) en jours
Administrations centrales + Services déconcentrés au 31 août 2015

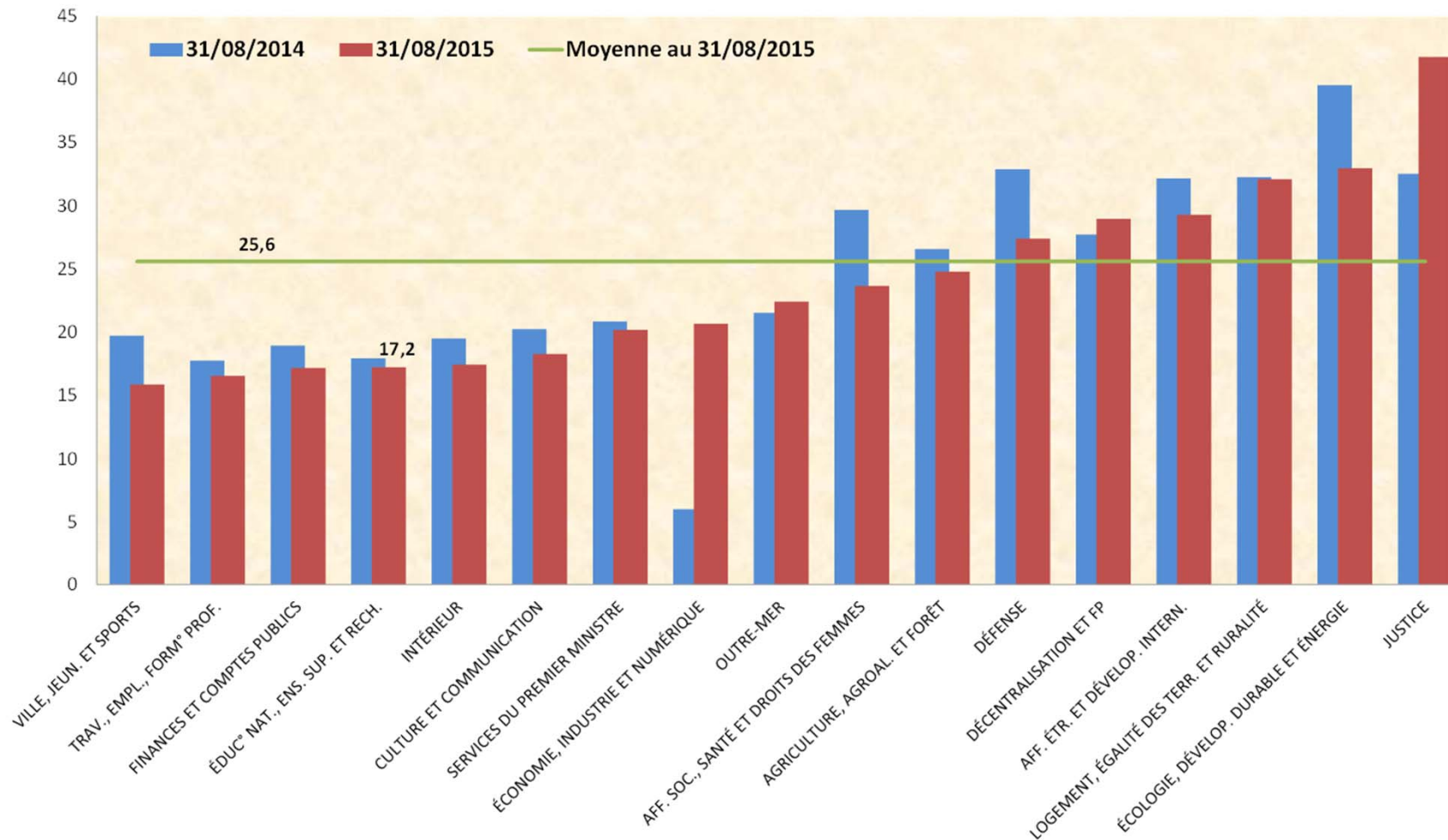


Note : Le délai global de paiement (DGP) court de la date de réception de la facture (ou de la constatation de service fait si celle-ci est postérieure) à la date de rapprochement de la DP auquel s'ajoute un jour de délai bancaire.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

☐ Les indicateurs : Le délai global de paiement – Commande publique

Délai Global de Paiement (DGP) de la commande publique (en jours)
Administrations centrales + Services déconcentrés au 31 août 2015

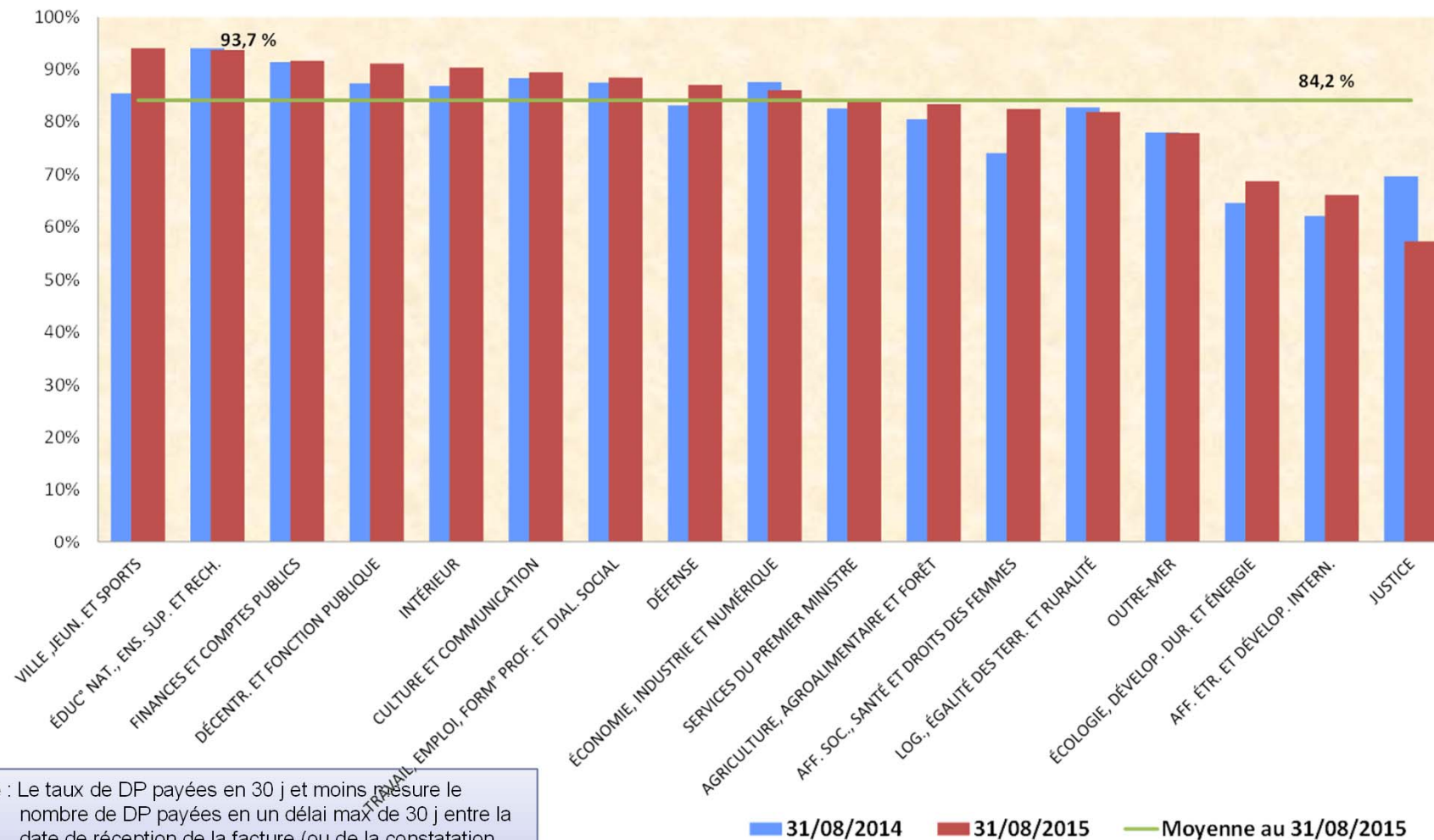


II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ Les indicateurs : Le tx de paiement en 30 jours

Taux de paiement en 30 jours et moins yc commande publique (en %) Administrations centrales + Services déconcentrés au 31 août 2015

Note : Taux au 31/08/2014 MENESR : ne recouvre que les PGM « Education nationale ».



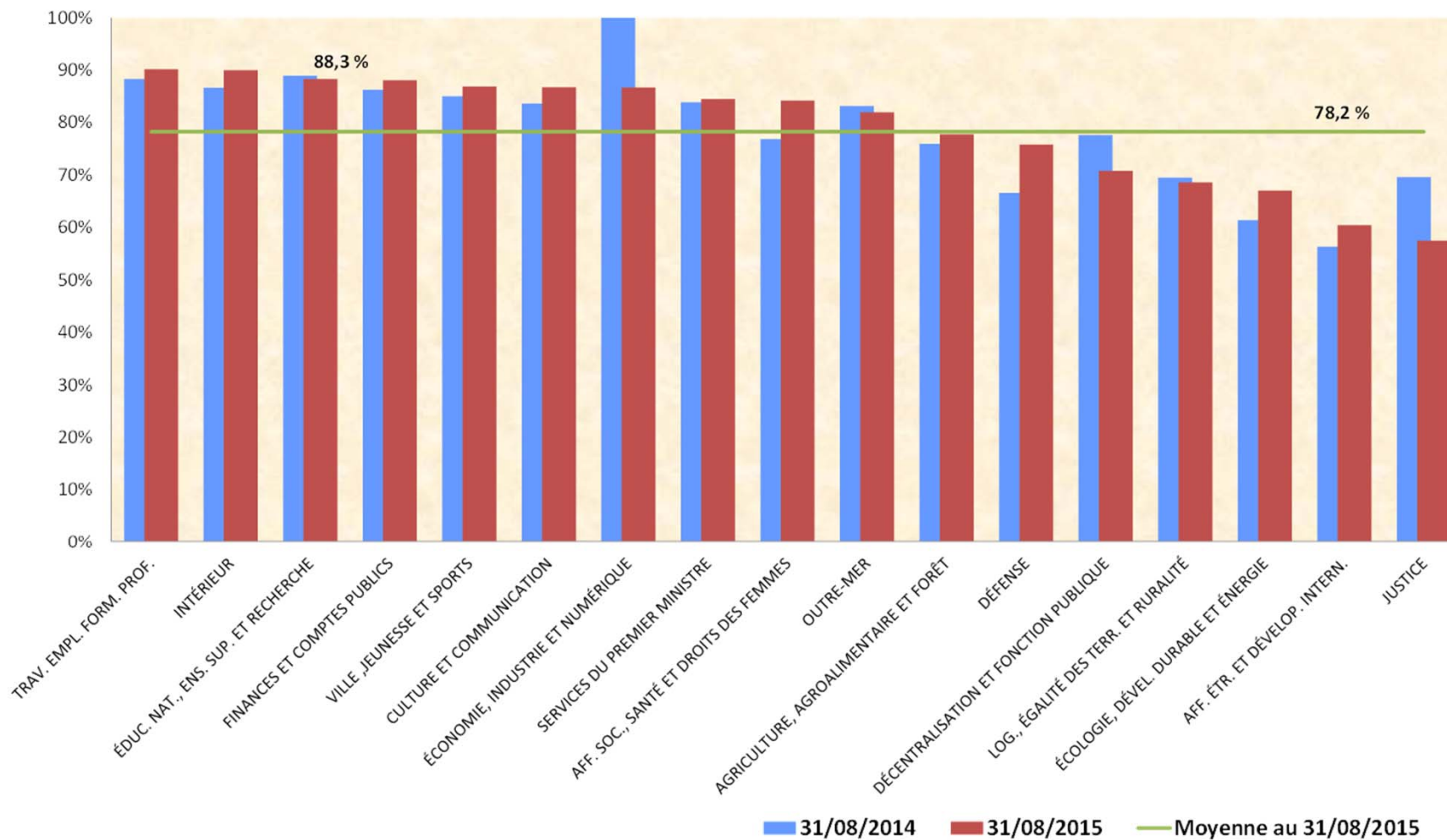
Note : Le taux de DP payées en 30 j et moins mesure le nombre de DP payées en un délai max de 30 j entre la date de réception de la facture (ou de la constatation de SF si celle-ci est postérieure) à la date de rapprochement de la DP auquel s'ajoute 1 j de délai bancaire.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ Les indicateurs : Le tx de paiement en 30 j – Commande publique

Taux de paiement en 30 jours et moins - Commande publique (en %)
Administrations centrales + Services déconcentrés au 31 août 2015

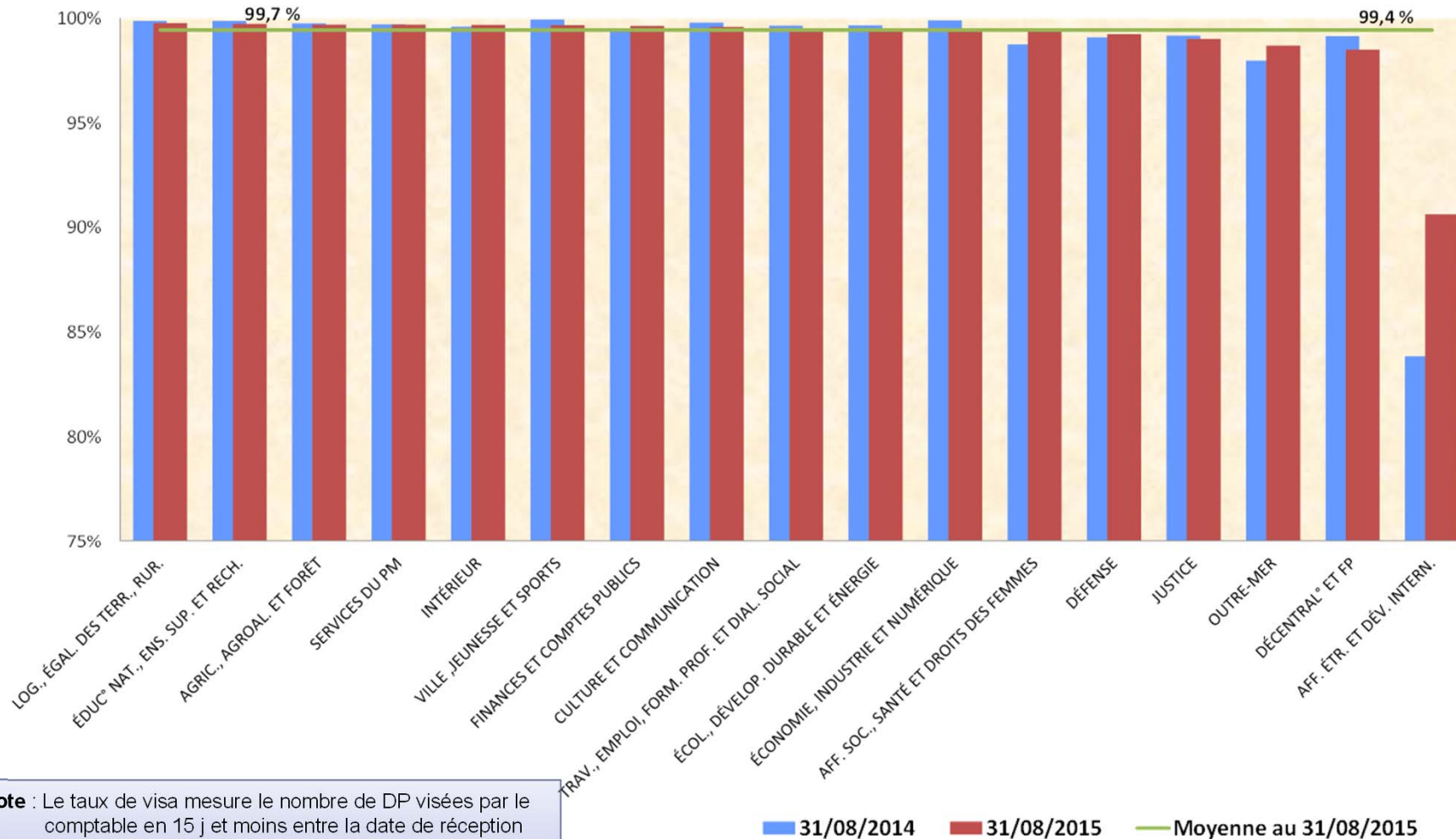
Note : Taux au 31/08/2014 MENESR :
ne recouvre que les PGM
« Education nationale ».



II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ Les indicateurs : Le taux de visa en 15 jours

Taux de visa en 15 jours et moins y compris la commande publique (en %)
Administrations centrales + Services déconcentrés au 31 août 2015



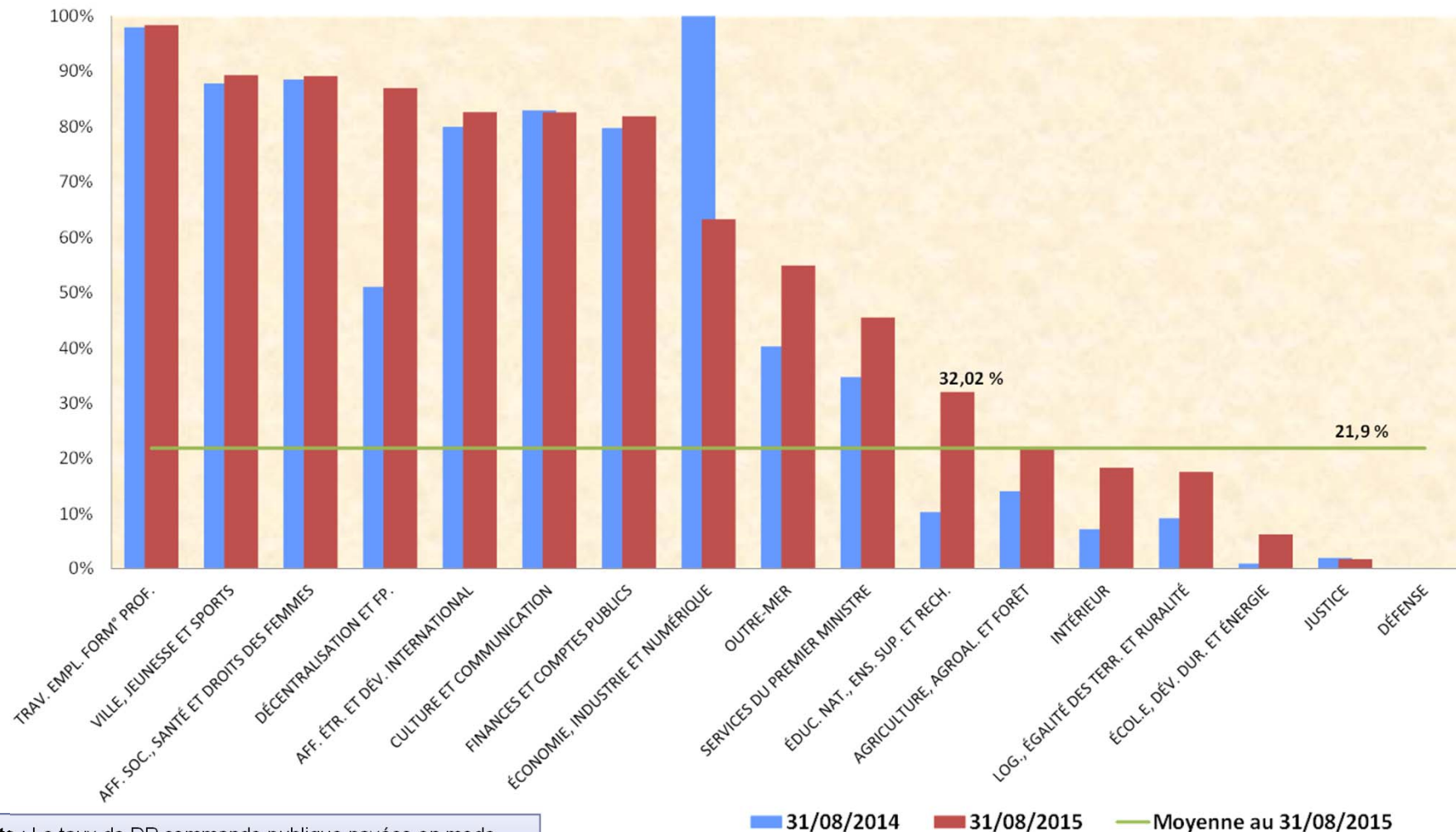
Note : Le taux de visa mesure le nombre de DP visées par le comptable en 15 j et moins entre la date de réception des PJ par le contrôleur de règlement et la date de comptabilisation de la DP par celui-ci, par rapport au nombre total de DP payées.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ Les indicateurs : Le taux de DP CP payées en mode facturier

Taux de DP commande publique payées en mode facturier (en %)
Administrations centrales + Services déconcentrés au 31 août 2015

Note : Taux au 31/08/2014 MENESR :
ne recouvre que les PGM
« Education nationale ».



Note : Le taux de DP commande publique payées en mode facturier mesure le nombre de DP CP payées en SFACT par rapport au nombre total de DP payées.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

❑ Les indicateurs MP3 – Evolution (juin-juillet-août) 2015 / 2014

Indicateurs	Description	Juin - Juillet - Août 2015		Rappel Juin - Juillet - Août - 2014		Commentaires
		MENESR	Inter-ministériel	MENESR	Inter-ministériel	
IA.1	Taux de bons de commande sur marchés initialisés sans demande d'achat préalable Objectif : Mesurer le nombre de demandes d'achat qui ne sont pas réalisées dans Chorus formulaires ou un outil équivalent.	42%	18%	53%	21%	Amélioration par rapport à 2014 même si le taux reste élevé . L'évolution du taux est à relier au rythme de déploiement de Chorus Formulaires. CIBLE MENESR 2015 : 30 %.
IB.3	Taux des EJ hors subventions, baux et décisions diverses dont le délai EJ / demande de paiement est inférieur ou égal à 2 jours (en nombre d'EJ). Objectif : Apprécier la part des EJ dits "de régularisation".	20%	20%	27%	27%	Amélioration par rapport à 2014. Le taux reste élevé et mérite une attention particulière (EJ créés ultérieurement à la réception de la facture). CIBLE MENESR 2015 : 23 %.
IB.4	Taux des EJ hors subv° d'un montant inférieur à 50 €. Objectif : Identifier un taux trop élevé d'EJ de moins de 50 € synonyme potentiellement d'une faible mutual° des achats.	9%	9%	13%	11%	L'évolution de cet indicateur est à étudier en lien avec le déploiement de la carte d'achat. CIBLE MENESR 2015 : 9 %.
IC.1 BIS	Délai moyen entre le service fait (date comptable) et la demande de paiement (date de base). Objectif : Apprécier l'ampleur des certifications de service fait potentiellement réalisées après réception de la facture.	- 5,3 jours	- 8,7 jours	- 5,7 jours	- 11,8 jours	Même si le délai moyen du MENESR est meilleur que la moyenne interministérielle, le délai moyen reste anormalement négatif (certification de SF réalisées après réception de la facture). CIBLE MENESR 2015 : -3 jours.
ID.3	Taux de DP sur commande publique dont le délai global de paiement est supérieur à 30 jours. Objectif : Evaluer la fluidité du processus de paiement.	6%	15%	5%	18%	Le MENESR affiche des délais globaux de paiement très satisfaisants. CIBLE MENESR 2015 : 6 %.

Source : Données AIFE.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

Les indicateurs MP3

- **Point d'attention :**

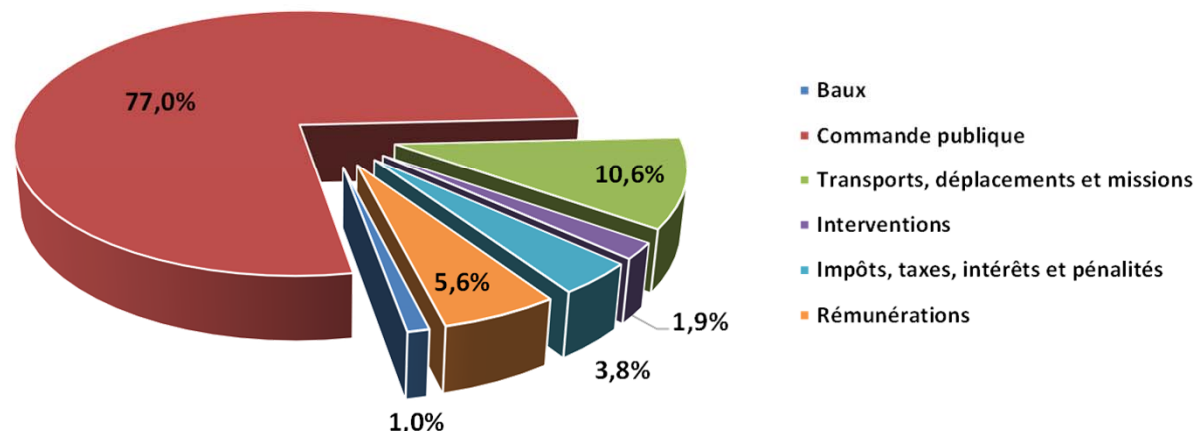
- **L'analyse des indicateurs MP3 doit être relativisée compte tenu, notamment :**

- De la structure des dépenses qui n'est pas la même en administration centrale et en services déconcentrés : prédominance en services déconcentrés des dépenses relatives aux frais médicaux et de déplacement (en nombre de DP) ;**
- Du taux de déploiement des services facturiers ;**
- Du taux de déploiement de Chorus Formulaires.**

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ Les indicateurs : Les anomalies par processus

MEN - Répartition des anomalies au 31/08/2015 par processus



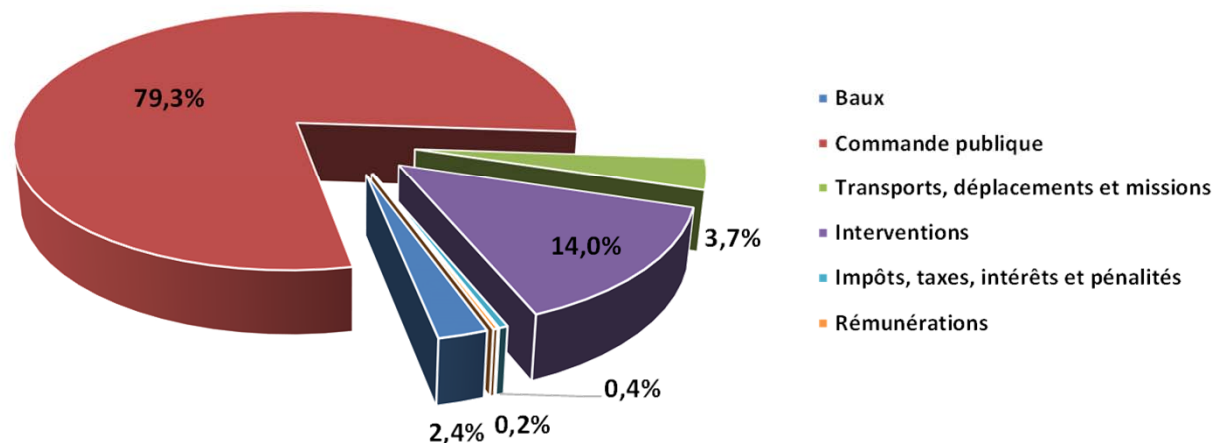
Note : Les restitutions CHD ne sont pas complètement fiabilisées. Elles sont soumises à l'expertise de l'AIFE.

Education nationale - Gestion 2015	Données au 31/08 SFACT et hors SFACT		Rappel Année 2014	
	Nombre de DP en erreur	Poids (en %)	Nbre de DP en erreur	Poids (en %)
Baux	53	1,0%	45	1,2%
Commande publique	3 907	77,0%	2 794	74,5%
Transports, déplacements et missions	538	10,6%	436	11,6%
Interventions	97	1,9%	105	2,8%
Impôts, taxes, intérêts et pénalités	192	3,8%	116	3,1%
Rémunérations	284	5,6%	254	6,8%
TOTAL	5 071	100,0%	3 750	100,0%

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ Les indicateurs : Les anomalies par processus

MESR - Répartition des anomalies au 31/08/2015 par processus



Note : Les restitutions CHD ne sont pas complètement fiabilisées. Elles sont soumises à l'expertise de l'AIFE.

ESR - Gestion 2015

Processus	Données au 31/08 SFACT et hors SFACT		Rappel Année 2013	
	Nombre de DP en erreur	Poids (en %)	Nbre de DP en erreur	Poids (en %)
Baux	11	2,4%	0	0,0%
Commande publique	367	79,3%	230	85,5%
Transports, déplacements et missions	17	3,7%	20	7,4%
Interventions	65	14,0%	7	2,6%
Impôts, taxes, intérêts et pénalités	2	0,4%	3	1,1%
Rémunérations	1	0,2%	9	3,3%
TOTAL	463	100,0%	269	100,0%

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

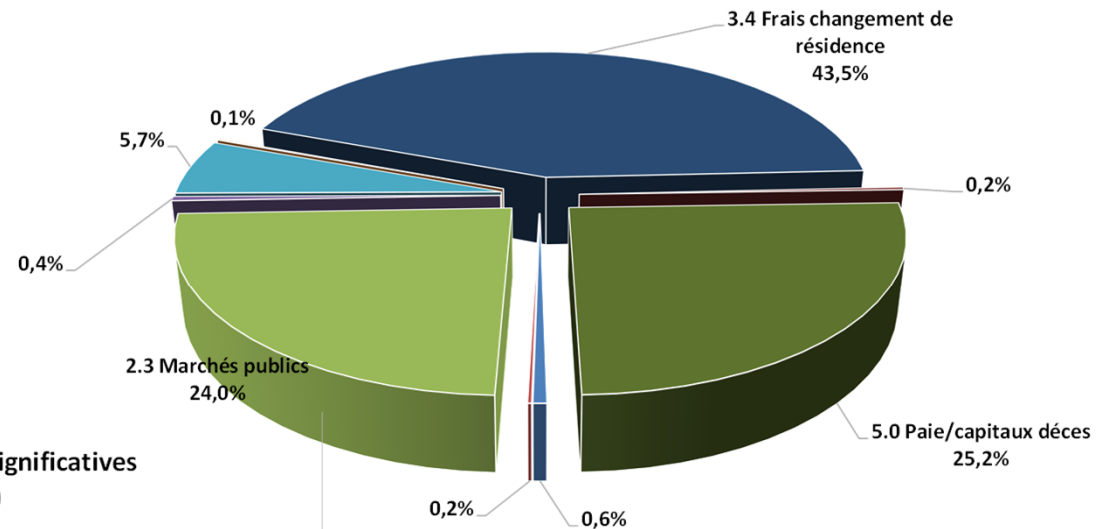
❑ Les indicateurs : Le taux d'erreur patrimoniale significative (TEPS)

Au 31/08/2015

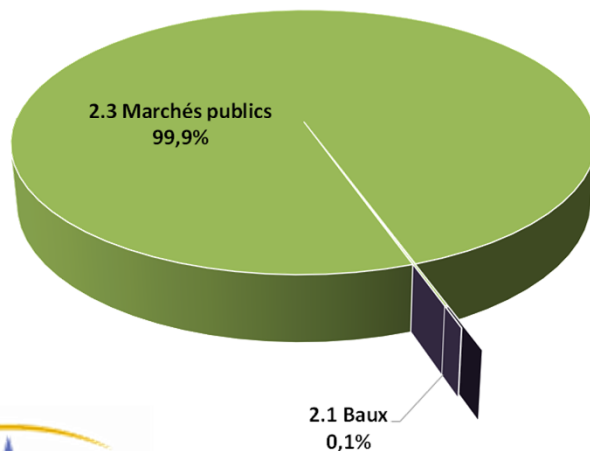
MEN		0,43%
dont	ADCE	0,16%
	SD	0,44%

MESR		0,84%
dont	ADCE	0,00%
	SD	0,84%

Education Nationale (AC + SD) / Répart° des erreurs patrimoniales significatives au 31/08/2015 par processus (en montants)



ESR (AC + SD) / Répartition des erreurs patrimoniales significatives au 31/08/2015 par processus (en montants)



Le taux d'erreur patrimoniale significative correspond aux 7 codes erreurs suivants : déchéance quadriennale atteinte ; mandat déjà émis ; absence totale / invalidité des PJ ; liquidation erronée ; intérêts moratoires mal liquidés ; récupération avance forfaitaire non effectuée ; mandat non établi au bénéfice du vrai créancier.

Pour les DP aux montants > 15 euros, sauf pour les codes 051 et 052 où seules les DP pour lesquelles le montant de l'erreur est supérieur à 15 euros, sont prises en compte.

Note : Les restitutions CHD ne sont pas complètement fiabilisées. Elles sont soumises à l'expertise de l'AIFE.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ Les indicateurs : les charges à payer

Charges à payer en M€	2014			
	TOTAL	dont HT2		
		TOTAL	dont charges de fonctionnement	
Automatiques	977,3	977,3	14,1	14%
			<i>hors Titre 7, crédits pilotés et ANR</i>	
Complémentaires	382,7	11,0	11,0	11%
Supplémentaires	502,2	500,3	73,8	75%
			<i>hors forfait d'externat et ESA</i>	
TOTAL	1 862,2	1 488,6	98,9	100%

Source : Rapport CBCM 2014 - Données AIFE.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

❑ Les indicateurs : les charges à payer

- ❑ Un niveau global de charges à payer relativement faible : moins de 100 M€, soit 2,3 % du total des crédits HT2 des programmes de l'enseignement scolaire.
- ❑ Un poids des charges « automatiques » étonnamment faible : 14 % après retraitements.
- ❑ Des doutes quant au respect du processus d'exécution de la dépense et à l'exhaustivité du recensement des charges à payer non automatiques :
 - manque d'outils de pilotage national pour être en capacité de s'assurer de l'exactitude du recensement ;
 - incertitudes persistantes sur la fiabilité des données saisies : dans le PGI Chorus et dans les applications ministérielles interfacées (AMM) ;
 - organisation complexe de la chaîne de la dépense chez l'ordonnateur en administration centrale.

→ **Un audit partenarial DGFIP – MRA / IGAENR – MMAI vient d'être lancé.**

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ L'audit partenarial DGFIP – MRA / IGAENR – MMAI sur les CAP

- Un audit a été proposé fin 2014 par le CBCM et l'IGAENR – MMAI, sur le recensement des charges à payer. Cette proposition d'audit a été retenue début 2015 par le Comité national Risques et Audit de la DGFIP.
- **L'audit a pour objectif** de s'assurer de la mise en œuvre de dispositifs de maîtrise des risques dans le cadre de la procédure de recensement des charges à payer.
- **L'audit concerne** les programmes « Education nationale » : 139, 140, 141, 214 et 230, l'administration centrale et les académies.
- Plusieurs académies seront intégrées dans la démarche.
- Un premier retour des constatations de l'audit devraient être communiqué début 2016 pour une prise en compte dans les opérations d'inventaire 2015.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

L'audit partenarial DGFIP – MRA / IGAENR – MMAI sur les CAP

- **Dans le cadre de la campagne 2015 de recensement, deux thèmes d'audits partenariaux ont été proposés par le CBCM et le MENESR pour 2016 :**

La chaîne comptable relative aux heures supplémentaires (HSA et HSE).

Objectif : S'assurer de la mise en œuvre de procédures de maîtrise des risques à tous les niveaux de la chaîne, de l'engagement au paiement.

Masse salariale de l'assistance éducative.

Objectif : S'assurer de la sécurisation du dispositif de paiement de la rémunération des personnels de l'assistance éducative qu'ils aient été recrutés sous contrats AED ou par le biais de contrats aidés.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

❑ L'audit partenarial DGFIP – MRA / IGAENR – MMAI sur les CAP

- A noter qu'une note de suivi de l'audit interne « **Processus d'allocation et de comptabilisation des bourses au sein de l'enseignement supérieur** » de **2013**, a été présentée au CMAI du **17 septembre dernier**.

Elle dresse un bilan de la mise en œuvre des 25 recommandations validées dans le plan d'actions, arrêté à la suite de l'audit.

Principales constatations :

- ❑ **Plus de 50 % des actions prévues ont été mises en œuvre de manière satisfaisante.**
- ❑ **La direction du CNOUS rencontre des difficultés de mise en œuvre de certaines actions** (aides au mérite, contrôle des modifications de statut rendant des bénéficiaires inéligibles, IBAN,...).
- ❑ **Les actions relatives à l'obligation d'assiduité ont du mal à se concrétiser.**

SOMMAIRE

- I. Les comptes 2014 de l'Etat / Focus sur les comptes du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
- II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable.
 - Les constats et les appréciations du rapport annuel
 - Les indicateurs de qualité de la dépense
 - L'audit partenarial DGFIP / IGAENR sur les charges à payer.

III. Points d'information :

- Les orientations interministérielles 2015 - 2016 en matière de CIC
- La mise en œuvre des « nouvelles » dispositions relatives à l'offre de services de la DGFIP (CHD, CIC « Paye »).

*Séminaire annuel CIC en académie et administration centrale
du 5 octobre 2015*

III. Points d'information

Les orientations 2015 – 2016 de la DGFIP en matière de CIC

- **1^{ère} orientation : Poursuivre une stratégie de traitement prioritaire des fragilités sur le(s) processus comptable(s) à enjeux.**

Le renforcement du dispositif de CIC doit porter en priorité sur les fragilités identifiées au sein des processus comptables à enjeux du ministère. Il s'agit de veiller à ce que le dispositif en place permette de détecter les anomalies significatives.

Une attention particulière doit être portée sur les processus suivants :

- Rémunérations
- Parc immobilier
- Interventions.

- **2^{ème} orientation : Approfondir la connaissance des risques comptables.**

L'objectif est d'optimiser le ciblage des risques pour favoriser l'identification de mesures de couverture, adaptées et efficaces et de s'assurer que les choix opérés par les ministères dans les mesures de couverture des risques sont en complète cohérence avec la nature de l'origine des zones de fragilités.

III. Points d'information

❑ Les orientations 2015 – 2016 de la DGFIP en matière de CIC

Les audits comptables menés au sein de chaque ministère ou les restitutions des comptes dans le cadre de l'offre de services de la DGFIP, peuvent conduire à compléter la liste des risques à traiter en priorité après avoir identifié leur(s) cause(s) avec précision.

- **3^{ème} orientation : Renforcer le partage d'expériences entre les ministères.**

Les ministères mettent en place des démarches et des supports de maîtrise des risques adaptés à leur environnement et à leurs spécificités.

La DGFIP souhaiterait que chaque ministère, lorsqu'il élabore ou adapte un support, le diffuse à la communauté des référents ministériels. Il s'agit surtout de partager les démarches et les documents, plutôt que de chercher à mutualiser les outils.

Dans cet objectif, la DGFIP propose d'organiser des ateliers de travail autour de thématiques qui répondent aux besoins exprimés par les ministères. Un 1^{er} atelier a été organisé sur le thème de l'adaptation de la documentation des risques aux spécificités ministérielles.

III. Points d'information

□ La mise en œuvre des « nouvelles » dispositions relatives à l'offre de services de la DGFIP (CHD, CIC « Paye »).

- **L'offre de service de la DGFIP a été enrichie en 2014** et confiée en terme de pilotage et d'animation aux responsables des pôles gestion publique, assistés des cellules de qualité comptable pour la mise en œuvre des aspects méthodologiques.
- **Un aspect important de cette offre de services est la restitution aux ordonnateurs des résultats des contrôles du comptable.** L'objectif est de dresser une synthèse des résultats de ces contrôles, pour signaler aux ordonnateurs les points forts mais également les fragilités identifiées dans les procédures, en vue d'enrichir la cartographie des risques et le plan d'actions.
- **Dans ce cadre, le DCM a transmis au ministère** en juin dernier, **les restitutions CHD 2014 au plan national et les résultats des restitutions INFDEP_36 et 37** qui font notamment ressortir (par compte PCE) d'une part, les enjeux et les taux de couverture et d'autre part, le résultat des contrôles par code erreur et service exécutant.

III. Points d'information

□ La mise en œuvre des « nouvelles » dispositions relatives à l'offre de services de la DGFIP (CHD, CIC « Paye »).

- L'analyse du CHD transmise concerne les périmètres de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur et de la recherche (programmes 139, 140, 141, 214, 230, 150, 172, 187, 193 et 231), les services d'administration centrale et les services académiques.
- Le DCM a également transmis au ministère les restitutions CHD reçues de DD – DRFiP sur la gestion 2014 :

	Restitutions CHD	Restitutions autres contrôles
IA 50 Manche	1	
Rectorat 14	1	
Rectorat 54	1	
Rectorat 31	1	1
Rectorat 33	1	
Rectorat 80	1	
Rectorat 59	1	

	Restitutions CHD	Restitutions autres contrôles
Rectorat 35	1	1
Rectorat 34	1	
Rectorat 78	1	1
Rectorat 75	1	
SIEC	1	
Rectorat 21	1	1
Rectorat 76	1	1

Paye

- A noter, l'analyse détaillée de la paye transmise par la DDFiP 78.
- Cette démarche a vocation à se poursuivre et à s'intensifier.

III. Points d'information

□ La mise en œuvre des « nouvelles » dispositions relatives à l'offre de services de la DGFIP (CHD, CIC « Paye »).

- **S'agissant plus précisément de la paye, le bureau CE2A de la DGFIP a conduit, en lien avec les DD DRFiP, des contrôles *a posteriori* selon des critères d'enjeux financiers, de risques et de population (nombre d'agents concernés).**

Ces contrôles ont porté en 2014 sur dix indemnités ministérielles ou interministérielles, correspondant au total à 72.276 dossiers de paye, pour un montant total de 88 M€.

Pour le périmètre du MENESR, seules deux restitutions relatives aux indemnités de départ volontaire (IDV) et à l'indemnité exceptionnelle ont été mises à disposition du DCM. Même si les résultats sont interministériels, ils donnent un éclairage sur la fragilité et les points de faiblesse.

Ces deux restitutions, de niveau interministériel, ont été communiquées au ministère par le DCM. Au niveau local, en application des nouvelles modalités d'appui du réseau DGFIP pour le déploiement du CIC, les DD – DRFiP font de même auprès des gestionnaires.

III. Points d'information

- La mise en œuvre des « nouvelles » dispositions relatives à l'offre de services de la DGFIP (CHD, CIC « Paye »).

Cette démarche constitue un vecteur d'amélioration de la qualité du contrôle interne ministériel. Elle permettra en particulier aux gestionnaires de fiabiliser la liquidation de la paie, de disposer d'une synthèse des points de fragilité, des bonnes pratiques et des corrections à effectuer.

Elle contribuera également à enrichir la cartographie des risques et, si besoin, de définir de nouvelles mesures de maîtrise.

IV. Point divers

Vers un élargissement des travaux du Séminaire, aux aspects budgétaires ?



Merci de votre attention

Séminaire annuel CIC en académie et administration centrale
du 5 octobre 2015